

Réunion du 10 juillet 2023 à 17 heures 30

Mairie de Lons



Présent(e)s : Laurence BAYONNETTE, Frédéric BESORA, Sylvie BODIN, Solange BORDES, Noël CLAVEL, Martine JOUAN, Birgit KAPPENHAGEN, Sylvie MARTIN, Isabelle NOUGUE, Babeth REIS

Excusé(e)s : Laurence BARUCQ

1 - Élection des membres du bureau

Birgit demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se présenter. Personne ne répondant à cette question, le bureau actuel est reconduit à l'unanimité.

- Co-présidence : Sylvie BODIN et Birgit KAPPENHAGEN
- Trésorière : Solange BORDES
- Secrétaire : Laurence BAYONNETTE

2 - Modifications à apporter au règlement intérieur

Article 4 – Règles de fonctionnement

Suppression de la phrase « pour les spectacles dans l'agglomération paloise, il est nécessaire de faire valider vos billets auprès du CAS avant le spectacle. Si vous ne les détenez pas, avertir le bureau de votre intention de vous rendre à la manifestation »

Par contre, rajout de la phrase « en l'absence de ces renseignements, joindre une attestation sur l'honneur » après le paragraphe « Le justificatif devra mentionner, le nom, la fonction et la signature de la personne qui l'aura rédigée. S'il ne porte pas de tarif imprimé, il devra être accompagné d'une facture ou d'un ticket de caisse tamponné . »

Article 5 – Plafond des prestations

Rajout de « annuelles » à la fin du paragraphe.

Article 6 –

- Prestations d'aide à la vie

Suppression de la précision « stagiaire et titulaire »

- Participations aux manifestations et représentation sportives, visites culturelles, artistiques et forfaits ski

Changement dans cette dernière phrase, qui devient : « Participations aux représentations sportives et artistiques – Visites culturelles – Parcs d'attractions et de loisirs – Forfaits ski (en zone euros).

Suppression des exemples donnés dans ce paragraphe.

Débat sur les participations aux activités type laserquest, escape game et sur la participation éventuelle des entrées au cinéma Le Méliès.

Question par rapport à la participation pour les bénéficiaires et de ce fait, changement de la phrase qui devient : « DEUX participations pour les agents dont le temps de travail est supérieur ou égal à 25 h ».

- Tickets cinéma

Augmentation de 20 cts. Le tarif passe donc de 7,20 € à 7,40 €. Sylvie Bodin propose de ne pas répercuter cette augmentation et de laisser le tarif à 6 € pour nos adhérents.

- Rajout d'une nouvelle prestation : participation lors de l'attribution d'une médaille du travail.

3 - Point sur le voyage à Bilbao

29 inscrits. Un point avec le voyageur doit avoir lieu le 17 juillet 2023.

Il est précisé que ce dernier peut prendre les règlements en chèques vacances à hauteur de 30 % de la totalité du prix du voyage.

Il y en a qui n'ont pas encore réglé. Babeth Reis doit faire une relance téléphonique.

4 - Andorre 2024

Vu le succès de cette animation avant le COVID, il est proposé de la reconduire pour l'hiver 2024. Babeth Reis doit se mettre en relation avec l'organisme avec lequel nous collaborions pour l'organisation de ce voyage d'ici la fin du mois.

5 – Divers

Demande d'une retraitée de ré-adhérer mais qui a quitté son activité professionnelle depuis longtemps et qui à l'époque n'avait pas souhaité continuer à verser sa cotisation au CAS.

Cette question est soumise au vote du CA. Réponse positive avec 1 an de rappel de cotisation.

Sylvie Bodin indique avoir fait faire un devis chez un récoltant-manipulateur de champagne.

Ce dernier est un peu plus cher que notre fournisseur actuel qui n'est que récoltant.

Il est convenu de ne rien faire pour le moment afin de vider les stocks.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.